

---

**DÉCISION**  
**N°2018-10-08**

---

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Arnaud HOURDIN.

**Excusé :**

**Les Vice-présidents :**

M. Philippe BENASSAYA,  
M. Richard RIVAUD,  
M. Bernard DEBAIN, *représenté par Mme Sonia BRAU,*

**Autre membre du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER,  
M. Patrick CHARLES.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 14

-----

**OBJET : Attribution d'un fonds de concours de 910 897 € HT à la commune de Vélizy-Villacoublay destiné au retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale 2018.**

**Le Bureau, légalement réuni le 18 octobre 2018 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L. 5216-5-VI ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant délégation de compétences au Bureau et au Président ;

Vu la décision n°2018-06-26, du Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du 7 juin 2018, relative aux modalités de calcul et aux montants par commune du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2018 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Vélizy-Villacoublay, n°2018-09-26/02 du 26 septembre 2018, sollicitant un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc d'un montant de 910 897 € HT pour le financement de trois opérations d'un montant total de 1 848 200 € HT composées de travaux d'aménagement des parvis de l'école et du marché du quartier Mozart, de travaux de réhabilitation des vestiaires du stade Jean de Nève et de l'acquisition en VEFA des locaux de la future école élémentaire rue Grange Dame Rose (1<sup>er</sup> acompte) ;

Vu le budget de l'exercice 2018 ;

-----

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est engagée à verser à ses communes membres des fonds de concours destinés au retour incitatif au prorata de leur contribution à la croissance fiscale de l'intercommunalité.

Pour l'année 2018, le montant du fonds de concours, calculé selon les modalités votées au Bureau communautaire du 7 juin 2018, est de 910 897 € HT pour la commune de Vélizy-Villacoublay.

Sur la demande de la commune de Vélizy-Villacoublay, il est proposé d'attribuer le fonds de concours de 910 897 € HT pour le financement des opérations suivantes :

Opération	Coût travaux HT net de subvention
Aménagement des parvis de l'école et du marché du quartier Mozart	946 000 €
Travaux de réhabilitation des vestiaires du stade Jean de Nève	437 200 €
Acquisition en VEFA des locaux de la future école élémentaire rue Grange Dame Rose (1 <sup>er</sup> acompte)	465 000 €
Total	1 848 200 €

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

-----

#### DÉCIDE :

- 1) *d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 910 897 € HT à la commune de Vélizy-Villacoublay, pour le financement de trois opérations : aménagement des parvis de l'école et du marché du quartier Mozart, travaux de réhabilitation des vestiaires du stade Jean de Nève et acquisition en VEFA des locaux de la future école élémentaire rue Grange Dame Rose (1<sup>er</sup> acompte), dans le cadre du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale 2018 ;*
- 2) *de préciser que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 49,3 % du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;*
- 3) *que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception d'une attestation de paiement de l'opération subventionnée, faisant état des mandats établis, signée du maire et de Madame la Trésorière municipale ;*

- 4) de la caducité du fonds de concours attribué en l'absence de réception de l'attestation de paiement au 1<sup>er</sup> décembre 2019 ;
- 5) que la commune de Vélizy-Villacoublay devra mentionner la participation de Versailles Grand Parc et à apposer son logo par tout moyen à sa disposition ;
- 6) dit que la dépense est prévue au budget sur le chapitre 204 : « subvention d'investissement », nature 2041412 : « subvention d'équipement versé aux communes membres du Groupement de Fiscalité Propre pour aménagement et installations », fonction 01 : « non ventilé » ;
- 7) que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 8) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
  - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
  - ✓ Madame la Trésorière Municipale de Versailles.

-----

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **19**

Nombre de suffrages exprimés : **14**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

A Versailles, le **23 OCT. 2018**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : <b>23/10/2018</b> de l'affichage le : <b>23/10/2018</b> retiré de l'affichage le : <b>22/11/2018</b>
---



Pour le Président et par délégation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur général des services



## Résumé de l'acte

### 078-247800584-20181018-2018-10-08FIN-AU

**Numéro de l'acte :** 2018-10-08FIN  
**Date de décision :** jeudi 18 octobre 2018  
**Nature de l'acte :** AU  
**Objet :** Décision n°2018-10-08 portant sur l'attribution d'un fonds de concours de 910 897 € HT à la commune de Vélizy-Villacoublay destiné au retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale 2018.  
**Classification :** 7.8 - Fonds de concours  
**Rédacteur :** Christelle BOURGEOIS  
**AR reçu le :** 23/10/2018  
**Numéro AR :** 078-247800584-20181018-2018-10-08FIN-AU  
**Document principal :** 99\_AU-2018 10 08 Fonds de concours à Vélizy-retour incitatif 2018.pdf

#### Historique :

23/10/18 15:36	En cours de création	
23/10/18 15:39	En préparation	Christelle BOURGEOIS
23/10/18 15:39	Reçu	Christelle BOURGEOIS
23/10/18 15:39	En cours de transmission	
23/10/18 15:41	Transmis en Préfecture	
23/10/18 15:46	Accusé de réception reçu	

